

AVRIL 2022

# Collonges et Vous

Bulletin municipal de Collonges au Mont d'Or • n°23

Pages 4 à 7  
Informations municipales

Pages 8-10  
Le dossier :  
Le budget 2022  
dans la continuité



[www.collongesaumontdor.fr](http://www.collongesaumontdor.fr)

## EN IMAGES

Retrouvez plus de photos dans la rubrique "Reportages" sur [www.collongesaumontdor.fr](http://www.collongesaumontdor.fr)

Visite de Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon  
janvier 2022



Visite du maire d'Illhaeusern,  
février 2022



Atelier cinéma  
Harry Potter

Animation des vacances  
de février à la médiathèque  
24 février



Inauguration de la fresque de Florian Pigé  
9 mars 2022



Permis piéton  
18 mars 2022



Inauguration du Prix du public de l'exposition  
des artistes 2021 - 29 mars 2022

## SOMMAIRE

### INFORMATIONS MUNICIPALES p. 4-7

Urbanisme - Quelques chiffres  
Inscriptions à l'école  
Monsieur Paul - sept. 2022  
Elections législatives  
Les élèves de Collonges s'initient  
au développement durable  
Le projet d'extension  
de l'école Monsieur Paul  
et du restaurant scolaire  
Pose de modulaires  
à l'école Monsieur Paul  
« A nous l'énergie »  
Val de Saône Mont d'Or  
Bienvenue  
Aide à l'Ukraine  
Les moustiques tigre  
sont de retour !

### DOSSIER p. 8-10 Budget 2022 dans la continuité

### VIE ASSOCIATIVE VIE LOCALE / ÉVÈNEMENTS p. 11-14

Musique à Trèves Pâques  
Le Tennis Club de Collonges  
labellisé « Club Tennis Santé »  
Les Coll'ympiades  
Exposition des Artistes - 11<sup>e</sup> édition  
Feu d'artifice de la Fête Nationale  
Ouverture du centre de  
Loisirs Sans Hébergement  
Les animations de la médiathèque  
Contrat d'Engagement jeunes

### EXPRESSION DES ÉLUS p. 15

### CARNET D'ÉTAT CIVIL p. 16

### AGENDA p. 16

Directeur de publication :  
Alain Germain  
Rédaction : Mairie de Collonges au Mont d'Or  
Photos : Mairie de Collonges au Mont d'Or,  
Associations de Collonges au Mont d'Or et  
partenaires de la commune.  
Maquette et réalisation :  
Micro 5 Lyon - 04 37 85 11 22



## LE MOT DU MAIRE

Une actualité chasse l'autre... La COVID 19 est toujours présente, de nombreux cas se déclarent autour de nous, mais le nombre d'hospitalisations augmente heureusement beaucoup moins vite. Par contre, l'UKRAINE occupe nos pensées : une guerre comme on ne l'imaginait pas à la frontière de l'Europe.

A l'heure à laquelle j'écris ces lignes, plus de 4 millions d'Ukrainiens ont quitté leur pays, laissant toute leur vie derrière eux. Ils arrivent aux frontières des pays limitrophes, pour majorité en Pologne, sans leur passé et sans avenir. A Collonges, des habitants se sont mobilisés et ont déjà accueilli 3 familles en transit.

L'ancien appartement place de la Mairie au-dessus du local associatif de l'EMMO (sur lequel vous pouvez encore lire « Ecole communale de garçons ») est remis en état pour pouvoir accueillir une grande famille. Nous l'avons fait référencer par la Préfecture. Son ameublement est en cours. Nous avons également versé 2 000 € pour l'aide à l'Ukraine.

Dans mon précédent édito, je vous tenais au courant des projets en cours. Celui de l'école avance rapidement : deux classes provisoires seront en place dans la cour de l'école début mai après les travaux de fondation durant les vacances de Pâques.

Pour l'agrandissement définitif et le nouveau restaurant scolaire, l'équipe d'architecture nous a déposé un premier avant-projet qui a été amendé par le groupe de travail composé d'élus, de représentants de l'équipe enseignante, des utilisateurs, etc. Cette équipe d'architecture va nous remettre son avant-projet définitif à la fin du mois prochain. Ces différentes étapes nous amènent au dépôt du permis de construire à la rentrée de septembre.

Pour le projet de Résidence Séniors sociale que nous avons sur le terrain rue Pierre Termier (ex propriété Lafond) nous avons reçu trois gestionnaires qui doivent nous faire parvenir les esquisses de ce qu'ils considèrent comme réalisable sur le tènement. Le choix du partenaire sera arrêté à l'automne.

Les masques sont tombés, enfin en grande partie, et nous pouvons nous retrouver librement. En dehors des diverses manifestations dont vous retrouvez la liste quelques pages plus loin (Musique à Trèves Pâques, Exposition des artistes des 21 et 22 mai, etc.), je vous donne rendez-vous le 8 Mai à 11h au cimetière pour la cérémonie de l'armistice, suivie, enfin, d'un vin d'honneur qui n'avait pas eu lieu depuis trois ans ! L'occasion de nous retrouver et de pouvoir échanger.

A très bientôt pour le plaisir de se retrouver.

**Alain Germain**

Maire de Collonges au Mont d'Or

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022

## LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES À L'ÉCOLE MONSIEUR PAUL ONT COMMENCÉ

Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos enfants nés en 2019 pour la prochaine rentrée scolaire. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- attestation de domicile
- livret de famille complet
- carnet de vaccination de l'enfant
- avis d'imposition 2021 pour les revenus de 2020
- attestation CAF

**Le dossier complet est à envoyer par mail à [c.brunet@collongesaumontdor.fr](mailto:c.brunet@collongesaumontdor.fr)**



### ÉCOLOGIE

## LES ÉLÈVES DE COLLONGES S'INITIENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis fin 2018, accompagnée par la Métropole de Lyon et l'association Trièves Compostage sur les deux premières années, la commune trie et composte les déchets de préparation des repas et des restes d'assiettes (plus de 300 repas servis chaque midi).

Une table de tri a été mise en place pour les élèves, afin d'appréhender l'aspect pédagogique. Une seconde sera prochainement achetée au restaurant scolaire.

En trois ans, trois cycles complets de compostage ont été réalisés. Depuis le début de cette aventure, 150 élèves ambassadeurs du tri ont été formés dans 4 classes de CM1. Cette année nous avons même 3 classes référentes donc environ 75 élèves.

Sur une année scolaire, les jeunes ambassadeurs suivent le cycle de compostage en trois séances animées par la commune :

1. Compréhension du processus de compostage
2. Etude des insectes décomposeurs avec loupes et boîtes d'observation
3. Tamisage et récolte du compost

#### Les objectifs pédagogiques sont :

- Sensibilisation contre le gaspillage alimentaire
- Transmission des connaissances acquises auprès des autres élèves de l'école

Le compost, de très bonne qualité, est utilisé par les services techniques pour les plantations communales. La municipalité se félicite de la réussite de cette action.



### URBANISME

## QUELQUES CHIFFRES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la dématérialisation des demandes d'urbanisme, la commune compte

**39** dossiers préalables (DP) déposés dont 16 de manière dématérialisée, soit 40%

**13** permis de construire (PC) dont 9 dématérialisés, soit 70%

**5** certificats d'urbanisme dont 3 dématérialisés, soit 60%

**17** Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 7 dématérialisées, soit 40%

• Le service Urbanisme se tient à votre disposition pour vous recevoir avant tout dépôt, même dématérialisé, afin de pouvoir vous guider sur vos futurs travaux et constructions.



## SERVICES MUNICIPAUX

Bienvenue à Benjamin BAZOUD, Responsable des Ressources Humaines,



à Ségolène PERONA, Assistante administrative au service Urbanisme



## ELECTIONS

# RECHERCHE D'ASSESEURS POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La ville de Collonges recherche des assesseurs pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022. Une occasion pour vivre les élections en direct et voir leur déroulement !

### Quel est le rôle de l'assesseur ?

L'assesseur a pour mission d'assurer le bon déroulement du vote en faisant signer les électeurs sur la liste d'émargement et en tamponnant la carte d'électeur. Les assesseurs peuvent également être présents au moment du dépouillement.

Pour devenir assesseur, il suffit :

- d'être inscrit sur la liste électorale de Collonges
- être disponible les 12 ou 19 juin



**Vous êtes intéressé : contactez la mairie au 04 78 22 02 12 ou [m.large@collongesaumontdor.fr](mailto:m.large@collongesaumontdor.fr)**

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES !

Les élections législatives auront lieu **les 12 et 19 juin prochains**. Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 6 mai 2022**.

Pour s'inscrire, même si vous avez déménagé dans Collonges intra-muros, vous pouvez vous rendre en mairie avec un justificatif d'identité et de domicile, ou bien le faire via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Les jeunes ayant 18 ans avant le 12 juin et ayant été recensés recevront directement leur carte électorale à leur domicile. Pas besoin de faire de démarches supplémentaires, sauf en cas de changement d'adresse. Vous ne pourrez pas vous déplacer pour voter ? pensez à la procuration. Celle-ci est à faire en ligne sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr).

Attention, elle ne vous dispensera pas de vous rendre auprès de la gendarmerie pour faire vérifier votre identité et valider la demande.



## PRODUCTION ÉNERGIE

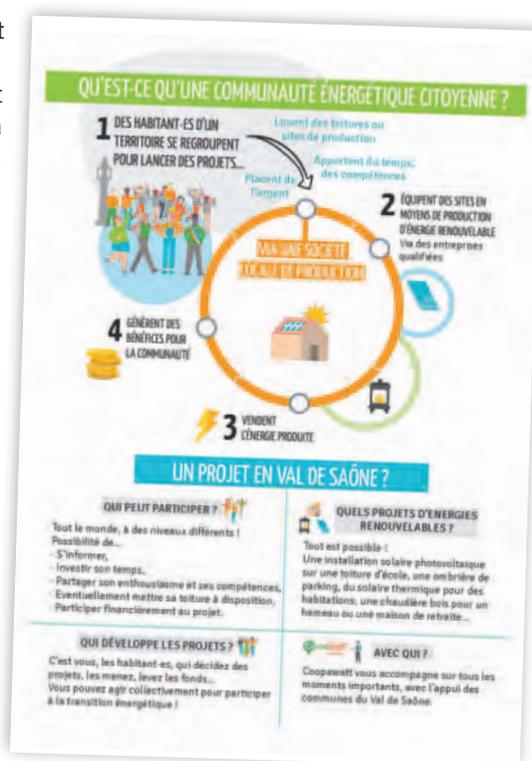
### « A NOUS L'ÉNERGIE » VAL DE SAÔNE MONT D'OR

Notre commune s'associe et soutient l'opération « À Nous l'Énergie ».

Cette opération est gérée par CoopaWatt qui accompagne les citoyens de la Métropole de Lyon dans des projets de production d'énergie renouvelable collectifs et participatifs via des communautés énergétiques citoyennes.

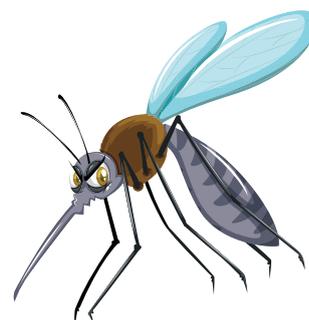
Trois réunions ont eu lieu en mars afin d'informer les habitants du Val de Saône Mont d'Or, expliquer le projet et pourquoi pas faire émerger des envies de créations. Que ce soit une installation solaire photovoltaïque, une ombrière de parking, du solaire thermique ou encore une chaudière bois, tout est possible, que vous soyez une collectivité ou en individuel.

Pour plus d'information : [www.anoulenergie-lyon.fr](http://www.anoulenergie-lyon.fr)



## Attention, avec le printemps, les moustiques tigre sont de retour !

Afin de limiter leur prolifération, pensez à ranger et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau, couvrez de façon hermétique les réservoirs d'eau de pluie avec un tissu fin, curez rigoles et gouttières pour éviter la stagnation de l'eau, entretenez régulièrement votre piscine en veillant au bon fonctionnement du système d'épuration et de filtration. Vous souhaitez faire réaliser un diagnostic, contactez l'EIRAD (opérateur public de démoustification) <https://www.eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic>



# LE PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MONSIEUR PAUL ET DU RES



La Commune a construit au milieu des années 1990, le village des enfants. Le but était de rassembler sur un tènement foncier l'ensemble des services à destination des familles afin de permettre aux enfants de circuler à pied en toute sécurité. Ainsi école maternelle et primaire, crèche, restaurant scolaire et médiathèque sont proches pour faciliter la vie des familles et créer des espaces de rencontre.

Face à l'enjeu de l'augmentation de sa population, confrontée à un manque de foncier disponible et à une topographie caractéristique des Monts d'Or, la Commune s'est orientée vers le choix de densifier le groupe scolaire existant. Ce projet d'extension inclut la construction d'un nouveau restaurant scolaire sur le site du Village des enfants, ainsi que le réaménagement des bâtiments existants pour construire 8 classes supplémentaires en 2 phases.

A ce jour, 385 enfants sont scolarisés au sein du groupe scolaire Monsieur Paul. **En 2026, les effectifs prévisionnels sont de 440 enfants et 540 en 2030.**

Les enjeux de ce projet de mandat sont les suivants :

- **Construire et rénover** des bâtiments à haute qualité environnementale
- **Offrir des espaces d'accueil des enfants** pour une école fonctionnelle : conservation d'une seule cour et d'un seul préau redimensionnés ainsi qu'une capacité d'accueil pour des activités périscolaires et de centre de loisirs
- **Maintenir des prestations** de repas de qualité en pérennisant le choix de repas réalisés sur place par une équipe d'agents municipaux valorisant le bio et les circuits courts

# TAURANT SCOLAIRE EST SUR LES RAILS



La 1<sup>ère</sup> phase de ce chantier correspond aux travaux suivants :

- **Création d'un nouveau restaurant scolaire** : passage de 400 repas/jour à 600 repas/jour avec réalisation des repas sur site
- **Chaufferie centrale** bois desservant l'ensemble des bâtiments communaux du Village des Enfants,
- **Déplacement des parkings existants** vers un nouveau site à proximité,
- **Transformation de l'ancien restaurant scolaire en 3 salles de classe et en salle polyvalente pour le centre de loisirs et les services périscolaires** (mutualisation avec les associations pour optimiser leur utilisation).
- **Restructuration de l'école maternelle et ajout d'une classe**

La 1<sup>ère</sup> phase correspond à une enveloppe prévisionnelle tout compris de 10 500 000 € TTC. Toutes les sources de financement et de subventionnement sont activées : recherche de subventions d'investissement et mise en place d'une participation des aménageurs/promoteurs sur la base du nombre de logements construits par le biais d'un PUP (Projet Urbain Partenarial).

La 2<sup>ème</sup> phase prévue sur le mandat municipal suivant permettra la réalisation de 4 autres classes et la rénovation de l'école primaire.

**Le conseil municipal a validé le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en janvier dernier.**

Cette équipe de maîtrise d'œuvre, pilotée par le cabinet d'architectes NOVAE est composée de bureaux d'études spécialisés en fluides, acoustique et en cuisinistes. Elle travaille d'ores et déjà avec les services, les utilisateurs et les élus pour intégrer une vision globale de l'ensemble des enjeux et proposer un projet qualitatif.

## LE PLANNING PRÉVISIONNEL

Etudes, dépôt d'autorisations d'urbanisme, consultation des entreprises : de janvier 2022 à mars 2023.

Travaux : mars 2023 à la rentrée 2024 pour le restaurant scolaire et jusqu'à fin 2025 pour les autres travaux de la phase 1.



## POSE DE MODULAIRES À L'ÉCOLE MONSIEUR PAUL

La nécessité d'augmenter la capacité d'accueil en locaux de nos enfants s'est traduite par la création d'une classe supplémentaire en septembre dernier. Celle-ci pourra s'installer courant mai dans des modulaires qui seront placés coté coin calme de l'école primaire pendant les vacances de printemps. Ainsi, enfants, enseignants et centre de loisirs récupéreront des locaux pour leurs activités respectives : enseignement musical, accueil du mercredi...

# UN BUDGET 2022 DANS LA CONTINUITÉ

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Voté et adopté au Conseil Municipal le 21 mars dernier, il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune pour l'année civile 2022.

## MONTANT DE VOS IMPÔTS LOCAUX - UNE AUGMENTATION ?

Il n'y a pas d'augmentation du taux des impôts fonciers sur la commune pour 2022.

Par contre, l'augmentation qui apparaîtra sur le rôle d'imposition de chaque contribuable éligible à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties est uniquement due à la revalorisation des bases. Pour 2022, cette revalorisation fixée par les pouvoirs publics devrait être de l'ordre de 3 à 3.4%.

## LES SERVICES MUNICIPAUX

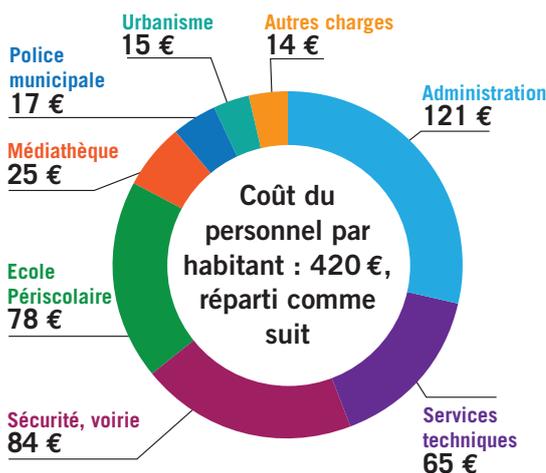
Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nombre d'agents municipaux permanents est de 48 représentant 41 équivalents temps plein (ETP). Ils sont répartis ainsi :

- Administration et agence postale : 11 postes / 10,5 ETP
- Techniques : 7 postes / 7 ETP
- Restaurant scolaire : 13 postes / 9,97 ETP
- Ecoles / garderies : 11 postes / 8,55 ETP
- Médiathèque : 4 postes / 2,98 ETP
- Police municipale : 2 postes / 2 ETP

**BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT  
2022 : 3 648 977 €**  
dont 1 870 000 € en terme  
de masse salariale  
(pour mémoire en 2021 :  
1 816 222 €,  
soit + 2.96 %).

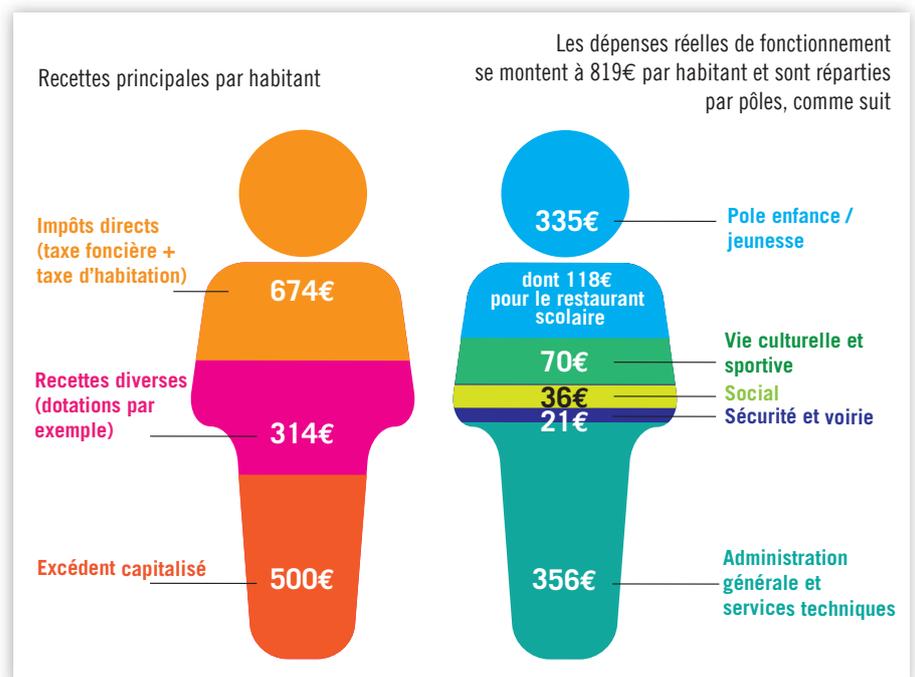
## POPULATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 : 4 457 HABITANTS, EN AUGMENTATION DE 3.3%

(source INSEE)



### Quelques repères de dépense par habitant :

- coût de l'énergie : 30 €
- nettoyage des locaux : 30 €
- contrats de maintenance : 26 €
- alimentation restaurant scolaire : 22 €
- entretien bâtiment, voirie, matériels : 22 €
- affranchissement et télécommunications : 7 €



## RENCONTRE AVEC JACQUES CARTIER, ADJOINT AUX FINANCES ET À LA VIE ÉCONOMIQUE

**Collonges et Vous : Vous êtes élu aux finances. Quel est votre rôle exactement ?**

**Jacques Cartier :** La commune possède un budget dont les recettes sont assurées à hauteur de 68% environ par les impôts payés par les contribuables propriétaires (taxe foncière sur les propriétés bâties) depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation. Les 32% restants sont constitués par des dotations de l'état sous la forme d'allocations, d'attributions de compensation et de dotations diverses.

Le rôle d'un élu aux finances est de trouver la bonne répartition de cette ressource pour assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité et pourvoir aux dépenses d'investissement rendues nécessaires pour le besoin des usagers. Ces dépenses sont de deux ordres : les dépenses contraintes (entretien des bâtiments par exemple) et les dépenses stratégiques d'équipement (vidéo protection en 2021).

Le rôle de l'adjoint aux finances est à la croisée des chemins de toutes les autres délégations. Cela nécessite un vrai travail d'équipe, de dialogue et de transversalité.

**C&V : Pouvez-vous être plus précis et indiquer ce que vous entendez par fonctionnement quotidien, dépenses contraintes, investissements et dépenses politiques ?**

**JC :** Le fonctionnement quotidien commence par tout ce qui concourt au service public de proximité que le citoyen est en droit de recevoir de sa commune : la gestion de l'état civil, l'instruction des autorisations administratives en matière d'urbanisme, le fonctionnement du scolaire et du périscolaire (notamment la garderie et les études des enfants, leur restauration), l'accompagnement de la crèche, le fonctionnement de la médiathèque, la contribution au développement de la vie associative, le fonctionnement de l'agence postale, mais

aussi l'entretien des espaces verts, etc. Comme vous le voyez la liste est longue.

Les dépenses que j'appelle « contraintes » concernent l'entretien obligatoire du patrimoine bâti (exemple en 2021, nous avons renforcé les fondations du bâtiment de la mairie). Mais ce n'est pas tout, nous avons aussi des dépenses contraintes réglementaires : par exemple, la loi oblige les communes à verser aux écoles privées sous contrat avec l'état une contribution liée au coût de fonctionnement d'un élève de classe maternelle ou élémentaire. C'est les cas des subventions versées à l'école Jeanne d'Arc ou à l'école Greenfield. Ces contributions sont versées en fonction du nombre d'enfants de Collonges scolarisés dans ces écoles.

En 2021, la contribution s'est élevée à 127 000 €. Elle sera de 147 000 € en 2022.

Les dépenses dites stratégiques, sont celles initiées par l'exécutif, pour répondre aux attentes du citoyen. Ces dépenses contribuent au bien-être ou à la sécurité de tous. C'est le cas de la création du passage des pierres dorées ou plus récemment la vidéo protection.

**C&V : Il y a quelques semaines le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) a été acté et aujourd'hui le budget est voté. Quelle est la différence entre les deux ?**

**JC :** Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. La délibération porte sur l'existence du débat en conseil municipal, pas sur son approbation. Le DOB a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2022.

A partir de là, le budget est élaboré en concertation avec les adjoints et les chefs de services de la Mairie. Celui-ci doit être



approuvé par l'assemblée délibérante dans les deux mois qui suivent le DOB. Ce qui a été fait ce 21 mars 2022.

Les dépenses de fonctionnement envisagées sont de l'ordre de 3650 k€ pour des recettes attendues d'environ 4.400 k€.

En matière d'investissement, il est prévu un programme de 2.400 k€, financé par notre excédent de fonctionnement dégagé en 2021 et notre épargne cumulée.

**C&V : Collonges est-elle une commune fortement endettée ?**

**JC :** Non la commune n'est pas fortement endettée. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital de la dette est de 2636 k€, générant une annuité dégressive de 324 k€. Il faut noter que le plus gros de celle-ci sera amortie dès 2031, date à partir de laquelle l'annuité ne sera plus que de 31k€, pour s'éteindre complètement en 2041.

Tout à été fait depuis ces derniers exercices pour optimiser au maximum notre capacité d'emprunt. En effet nos deux chantiers du mandat (l'extension du groupe scolaire et le projet d'un bâtiment associatif), représentent un investissement de l'ordre de 14 millions d'euros. Nous devons donc avoir la capacité de les financer. Pour cela, nous travaillons en collaboration avec les services de la métropole pour mettre en place deux Projets Urbains Partenariaux (PUP), nous recherchons activement un maximum de subventions et en dernier recours nous souscrivons un emprunt qui pourrait être de l'ordre de 5 millions d'euros. La commune autofinancera environ 4 millions d'euros.



## LES INVESTISSEMENTS DEPUIS LE DÉBUT DU MANDAT

### Fin de travaux de renforcement de la mairie

Les travaux de stabilisation et du renforcement du soutènement de la mairie se sont déroulés pendant l'été 2021.

### Mise en place de la vidéoprotection

31 caméras ont été installées sur notre commune, pour un coût réel pour Collonges de 205 000 €. Elles ont pour vocation un effet dissuasif sur les tentatives d'agression des personnes et des biens. Depuis leur mise en service, la majorité des enquêtes de Gendarmerie a pu aboutir.

### La charte paysagère et architecturale

Cette dernière a été réalisée en collaboration avec le CAUE (Conseil D'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) de Lyon Métropole afin de préserver l'identité de Collonges. Il s'agit de créer un fil conducteur à partir du patrimoine existant, pour les futures constructions et réhabilitations.

### Installation de modulaires à l'école Monsieur Paul

Les effectifs de l'école augmentent régulièrement. Pour pallier à l'urgence d'une ouverture de classe, et en attendant la réalisation de



l'extension du groupe scolaire, nous avons acquis deux classes modulaires qui seront posées au printemps pour permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

## LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS DANS LES ANNÉES À VENIR

- Extension du groupe scolaire Monsieur Paul : 8 classes supplémentaires, ce qui portera à 23 le nombre de classes totales (maternelles et élémentaires). Ce projet prévoit également la construction d'un nouveau restaurant scolaire portant la capacité de 400 à 600 repas/jour et la création d'une chaufferie bois, pour alimenter les 5 bâtiments du Village des Enfants.
- Construction d'un bâtiment associatif, pour loger notamment notre École de musique.



- Programme de réaménagement et d'entretien du cimetière.
- Un projet d'aménagement d'un cheminement reliant la rue de la Mairie au chemin des Écoliers au travers d'un parc aux arbres centenaires est en cours d'étude.
- Création d'un parc de jeux pour enfants dans le périmètre du hameau de la Mairie

### Subventions aux associations et contributions obligatoires

La commune alloue 568 k€ de subventions.

### Associations culturelles

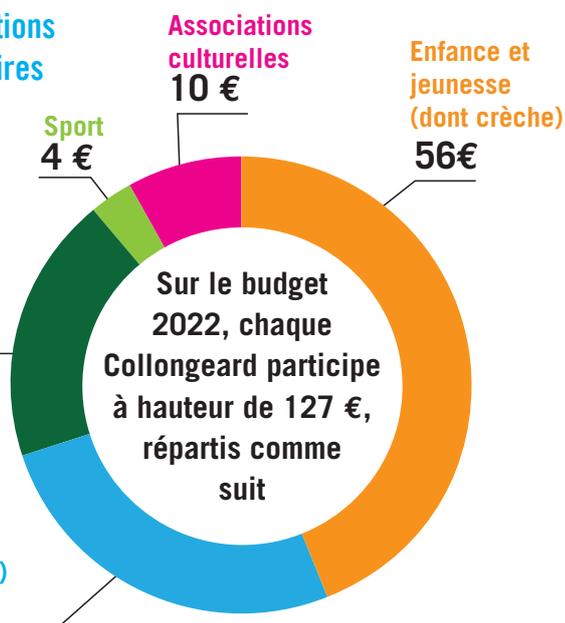
10 €

Enfance et jeunesse (dont crèche) 56€

Sport 4 €

Social (y compris CCAS) 24 €

Subventions obligatoires (écoles par exemple) 33€



## INTERNATIONAL AIDE A L'UKRAINE

L'offensive armée engagée depuis le 24 février 2022 par la Russie contre l'Ukraine a engendré une vague de solidarité de la population française pour aider les ukrainiens à survivre dans des difficultés incommensurables. La solidarité a été démontrée par l'envoi massif de produits de première nécessité et matériel de secours en Ukraine pour aider la population locale, et les Collongeois(e)s ont, une fois de plus démontré leur générosité.

Cependant, bien qu'indispensable, cette aide est insuffisante pour pallier l'absence de médicaments et dispositifs médicaux de secours ou de groupes électrogènes. C'est la raison pour laquelle la commune a sollicité le Conseil Municipal pour effectuer un don de 1 000 € au profit des Ukrainiens. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a également souhaité verser la somme de 1 000 €. Ces dons permettront ainsi d'acheminer du matériel indispensable aux habitants restés sur place par l'intermédiaire de la Protection Civile.

Au-delà de l'aide humanitaire envoyée en Ukraine, il est nécessaire d'organiser l'accueil des déplacés sur notre territoire. Des familles sont déjà arrivées en transit sur notre commune avant de repartir vers d'autres lieux. Le Conseil de l'Union Européenne a décidé d'activer le dispositif de « protection temporaire » à destination des ressortissants ukrainiens. Celle-ci leur permet d'avoir :

- un droit au séjour d'une durée de six mois
- le versement d'une allocation pour demandeur d'asile
- l'autorisation d'exercer une activité professionnelle
- le droit d'accès aux soins
- le droit à la scolarisation des enfants mineurs
- le soutien dans l'accès au logement.

Le gouvernement a créé une plate-forme pour proposer un hébergement aux réfugiés. Les particuliers qui souhaitent accompagner ou héberger des ressortissants ukrainiens sont invités à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

Outre l'accueil des réfugiés, ce site permettra également dans la plate-forme « Je m'engage pour l'Ukraine » de proposer des services (logement, cours de langue, aide alimentaire, traduction, aide administrative...).

Il comporte également des informations utiles pour les personnes arrivées en France par l'intermédiaire de fiches d'information traduites en ukrainien.

Il est rappelé que si vous avez quelques difficultés que ce soit pour aller sur le site et vous inscrire, le service de la médiathèque est à votre disposition pour vous aider à effectuer les démarches nécessaires en ligne.

**Merci pour votre générosité.**



Groupe « Los Carlos »

## MUSIQUE

### MUSIQUE À TRÈVES PÂQUES

Les dimanches 5 juin, 3 juillet, 4 septembre, les « Musique à Trèves Pâques » vont à nouveau enflammer la place de la Tour et le quartier commerçant de Collonges. De 10h30 à 13h, vous pourrez écouter et apprécier :

- **Un concert de musique latino et flamenco** avec « Los Carlos » le 5 juin. Un voyage au rythme des guitares, de la danse et du chant, pour un pur moment de plaisir et de fiesta.
- **Concert de jazz le dimanche 3 juillet** avec le groupe « Djoukil swingtet ». Jazz Manouche, New Orleans et BI Bands n'ont plus de secret pour ce quintet. Et vous pourrez profiter de ce moment pour découvrir des danseurs de charleston, lindy hop et balboa qui vous enchanteront au rythme du jazz.
- **Le dimanche 4 septembre.** David Bressat, pianiste, compositeur, Celia Forestier, chanteuse, Vincent Girard à la contrebasse et Francois Forestier à la guitare feront renaître la musique de cet exceptionnel compositeur de jazz qu'est Bill Evans.



Groupe « Djoukil swingtet ».



David Bressat, Celia Forestier, Vincent Girard et Francois Forestier

### LE TENNIS CLUB DE COLLONGES

## LABELLISÉ « CLUB TENNIS SANTÉ » PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS !

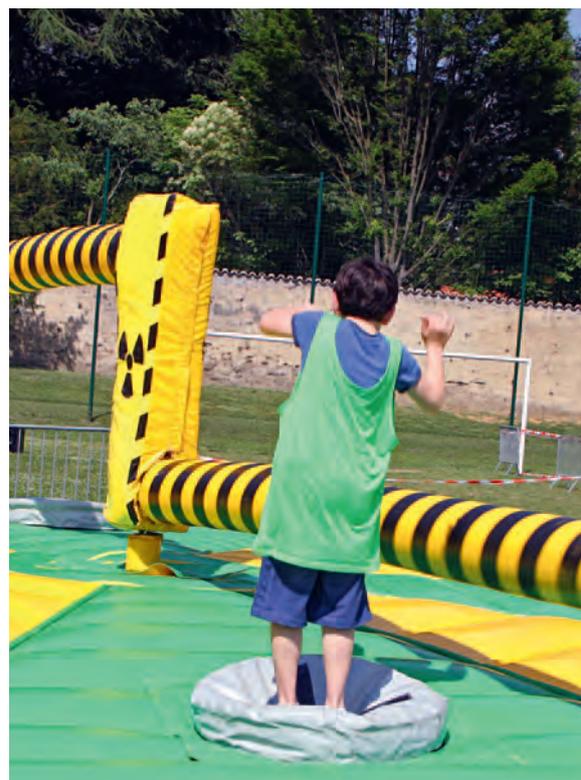
La Fédération Française de Tennis a défini, en collaboration avec le corps médical, un programme d'enseignements de ce sport dédié aux personnes (adultes ou enfants) présentant des signes de vieillissement et/ou des pathologies chroniques (diabète de type 2, surpoids, hypertension artérielle, dépression,...) et/ou convalescentes après une longue maladie. Cette activité physique et ludique (pas besoin de savoir jouer) est encadrée par prescription médicale, avec remise d'un Pass'sport Tennis Santé qui assurera le lien entre le patient, l'enseignant et le médecin.



Le label, soumis à un cahier des charges strict, garantit une pratique individualisée et sécurisée. A Collonges, cette activité est assurée par Aurélie de Beauvoir, enseignante de tennis, diplômée d'Etat qui a suivi la formation Tennis Santé FFT. Aurélie a ainsi été formée pour connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques et des effets du vieillissement, pour être capable d'encourager les comportements favorables à la santé, pour savoir évaluer les capacités physiques de chacun, pour concevoir une séance adaptée et la plus ludique possible, visant une réussite immédiate.

Aurélie tient à ajouter :  
« *Le Tennis Santé procure beaucoup de plaisir et contribue au maintien et au développement du lien social* ».

Pour tout renseignement contacter  
Aurélie de Beauvoir :  
06 89 90 59 51,  
lilibeauvoir@msn.com



### LES COLL'YMPIADES

## RENDEZ-VOUS POUR UNE JOURNÉE SPORTIVE AU PARC DE LA JONCHÈRE LE 7 MAI DE 14H À 18H

Avant que Paris n'accueille les JO en 2024 : rendez-vous aux Coll'ympiades !

En famille ou entre amis, venez participer aux prochaines Olympiades organisées par la Municipalité et les associations culturelles et sportives de Collonges.

#### Au programme :

• compétition • sport • culture • ateliers • bonne humeur • détente et récompenses !

Cette manifestation est gratuite et proposée à tous : constituez une équipe de 2 ou 3 personnes dont un enfant.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 4 mai 2022, disponible en mairie et sur le site internet <https://www.collongesaumontdor.fr/>  
Attention : pas d'inscription sur place le jour de l'événement

### KARATÉ FULL CONTACT UNE COLLONGEARDE SUR LE PODIUM DE L'OPEN INTERNATIONAL DE PARIS LIGHT CONTACT

Kiline DUTAL, (1<sup>ère</sup> à gauche du podium) habitante de notre commune, a été classée 2<sup>ème</sup> médaille d'argent Cadet : -50 kg Féminine compétition en Karaté Full Contact. Toutes nos félicitations.





**NOUVEAUX ARRIVANTS,  
FAITES VOUS CONNAITRE !  
NOUS AURONS LE PLAISIR  
DE VOUS RETROUVER  
LE SAMEDI 3 SEPTEMBRE  
À 10H POUR UN MOMENT  
CONVIVAL LORS DU FORUM  
DES ASSOCIATIONS**

## MÉDIATHÈQUE

### LES ANIMATIONS

Votre médiathèque vous propose de nombreuses animations tout au long de ce premier trimestre :

- Séances de bébés lecteurs (0-3 ans) et contes du mercredi (à partir de 3 ans) les mercredis 4 mai, 1<sup>er</sup> juin et 6 juillet

- Pour les vacances de printemps, viens participer à un atelier créatif sur le thème : « Créations en plantes et fleurs » le jeudi 28 avril de 16h-18h. A partir de 7 ans - 2€ sur inscription.



- Dans le cadre des ateliers numériques jeunesse, un atelier « Ciné'Clap » (sur 3 séances) est prévu les jeudis 5-12 et 19 mai pour les 8-12 ans à 17h. Gratuit sur inscription.



- Viens t'amuser en famille le vendredi 6 mai lors d'une soirée jeux avec l'Odyssée des coccinelles. Entrée libre et gratuite.

- Atelier « Stagram'toi » les jeudis 2, 9 et 16 juin. Entrée libre, tout public aux horaires d'ouverture du jeudi 15h-19h. Des ateliers pour démystifier les photos parfaites des stars sur Instagram et tourner en dérision leurs mises en scène, en les parodiant comme peut le faire Barber.

- Pour les vacances d'été, viens participer aux ateliers créatifs sur les thèmes !

Jeudi 7 : Atelier

« A la manière de... Mirò »

Jeudi 21 : Atelier Lugdunum

Jeudi 28 : Atelier nature

« Active tes mains »



De 16h à 18h à partir de 7 ans. 2€ sur inscription.



- A partir du 5 juillet et pour tout l'été, la fresque collective de Florian Pigé, réalisée avec les communes partenaires du réseau Rebond sera visible tout l'été à la salle Médiaplus.

En ce temps Printanier qui invite aux travaux du jardin, venez découvrir **la grainothèque !**

Vous pourrez y échanger des graines, découvrir de bons plans et discuter avec des bibliothécaires passionnés !



Toujours d'actualité également, les ateliers d'initiation à l'informatique et les permanences d'aide aux démarches en ligne le jeudi après-midi. Gratuit sur inscription. Pour adultes

Fermeture estivale de la médiathèque du mardi 9 au samedi 20 août inclus.

Pour toute demande d'information ou de renseignements : 04 26 01 92 55. [mediatheque@collongesaumontdor.fr](mailto:mediatheque@collongesaumontdor.fr)

## CULTURE

### EXPOSITION DES ARTISTES - 11<sup>e</sup> ÉDITION LES 21 ET 22 MAI

Venez découvrir les artistes peintres et sculpteurs réunis dans l'atmosphère magique de l'église du Vieux Collonges. Profitez-en pour élire votre coup de cœur pour le Prix du public. Et ne passez pas à côté du temps musical le dimanche à 15 h !



## ÉVÈNEMENT

### FEU D'ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE



Après les annulations des années précédentes, nous espérons vous retrouver nombreux **le 13 juillet en début de soirée** au parc de la Jonchère pour le traditionnel Bal des Pompiers et le feu d'artifice qui sera tiré à 22h30.

## 2022

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Il se tiendra le **samedi 3 septembre de 9h à 13h** à la salle des Sports. Venez faire le plein d'activités sportives et/ou culturelles !



## CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

### OUVERTURE EN JUILLET 2022

Les vacances d'été arrivent à grand pas. Le CLSH sera **ouvert du 8 au 29 juillet**.

Il sera également ouvert le vendredi 15 juillet.

[collonges.animation@alfa3a.org](mailto:collonges.animation@alfa3a.org)



## MISSION LOCALE PLATEAU NORD VAL DE SAÔNE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES

Mis en place par l'État dans la continuité du plan "1 jeune, 1 solution", le Contrat d'Engagement Jeunes offre :

- un accompagnement personnalisé et individualisé, par un conseiller dédié, tout au long du parcours jusqu'à l'obtention d'un emploi
- un programme intensif d'activités permettant l'accès à l'emploi durable ou à l'alternance
- le bénéficiaire, sous conditions, d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois

Il s'adresse à des jeunes :

- De 16 à 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Ni en formation, ni en études
- Prêts à s'engager à suivre le programme d'activités

Contactez l'antenne de votre mission locale

Neuville-sur-Saône : 4 avenue Carnot - 04 78 98 20 49

ou votre conseiller si vous êtes déjà accompagné par nos services.



Photo de l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

### LISTE COLLONGES D'ABORD

La chasse est ouverte ! ... Ne vous méprenez pas, il s'agit ici de la chasse aux subventions d'investissement.

En effet, nos deux projets d'équipement de ce mandat sont sur les rails : l'agrandissement de l'école avec le nouveau restaurant scolaire, et le bâtiment associatif avec l'école de musique EMMO.

L'épargne de gestion – notre bas de laine – nous permet de disposer, du fait de la gestion des exercices budgétaires précédents, de 2,5 millions d'euros d'auto-financement. Et les trois années qui viennent devraient nous permettre de dégager encore 1,2 millions d'euros.

Afin de ne pas obérer la capacité d'emprunt sur les futurs mandats, le recours à ce financement sera limité.

Pour le reliquat de financement nécessaire, toutes les pistes sont étudiées et travaillées :

- Le projet urbain partenarial, avec la Métropole, afin de mettre à contribution les aménageurs-promoteurs pour le financement des équipements publics générés par la population qui arrive du fait de leur opération de construction,
- Les subventions d'investissement portées tant par l'Etat que par les autres collectivités publiques voire l'Europe : tout est étudié et ajusté pour aussi rentrer dans

### PAROLE DE LA MAJORITÉ

les programmes éligibles, notamment sur la partie environnementale des projets.

Il s'agit de tout tenter et présenter, et d'avoir donc un « tableau de chasse » parfait pour nous permettre de boucler le financement de nos deux projets politiques de ce mandat afin de continuer à offrir aux Collongeards un niveau de service important.

Nous avons prévu à l'automne une réunion publique (enfin !) au cours de laquelle nous pourrions vous montrer et vous expliquer l'avancée des projets.

**Alain Germain, Jacques Cartier, Arlette Baillet, Eric Madigou, Valérie Katzman, Nicolas Delaplace, Géraldine Lefrêne, Benoît Van Hille, Anne-Marie Graffin, Jean-Michel Bernard, Christian Aussenac, Claudine Imbert, Véronique Ligney, Frédéric Vial, Stéphane Leroux, Valérie Gardette, Vivienne Moutamalle, Christophe Charvet, Anne Selles, Thibault Valon, Florence Deschodt, Christophe Besset.**

### LISTE COLLONGES AVENIR

Le printemps signe de renouveau est là, c'est une explosion de couleurs, de bonheur mais si le bonheur est partout, il y a des gens qui souffrent. Nous pensons profondément à l'Ukraine à cette catastrophe humanitaire anomalie du 21<sup>ème</sup> siècle.

Et notre commune diriez-vous ?

La majorité s'entend-elle bien avec sa minorité de 42 % des suffrages ? Nous avons tout fait, nous avons voté pour

M. Germain, ses adjoints nous avons multiplié les contacts afin d'être associé aux projets. Le développement urbain est l'affaire de tous les élus et citoyens. Mais nous n'avons pas été entendus, ni informés. Pire l'exécutif n'hésite devant rien. Nous demandons des informations, des documents comptables et contrats afin de voter en connaissance de cause mais le maire refuse malgré nos droits. Les charges de

### PAROLE DE LA MINORITÉ

personnel augmentent de 10 %, les primes et autres de 38 %, les subventions de 18 % et nous ne savons pas pourquoi. Pire le Maire a occulté des propos inscrits au PV du CM du 8/11 nuisant à la sincérité des débats. Nos droits sans cesse bafoués, seule solution saisir le Tribunal Administratif. Surtout ne manquez pas de lire en ligne le PV du budget 21/03 vous verrez comment fonctionne l'exécutif !

**Patrick Joubert, Dominique Boyer-Rivière, Pierre-Marie Lelard, Catherine Arnaud, Jacques Maisse**

## CARNET D'ÉTAT CIVIL du 22 décembre 2021 au 21 mars 2022

### BIENVENUE

Anouk Madeleine Launay Guégan le 3 février  
Victoria Duflo le 19 février  
Emmanuel Elohim Zibi le 3 mars  
Samuel Elohim Zibi le 3 mars

### FÉLICITATIONS

Prashanth Selvaratnam  
et Margo Didier le 5 mars

### REGRETS

André Perroud le 24 décembre

Moïse Chauvin née Roncin le 30 décembre  
Jacques Bertrand le 7 janvier  
Pierre Duthu le 11 janvier  
Suzanne Bouvet née Charbonnier le 13 janvier  
Marcelin Bador le 22 janvier  
Christine Vest née Faye le 7 février  
Louis Paviet-Salomon le 17 février  
Madeleine Grenier née Hache le 4 mars  
Gabrielle Juquel née Larue le 7 mars  
Dovy Elmalan le 11 mars  
Julien Broyer le 13 mars

## AGENDA d'avril à septembre 2022

Sous réserve des mesures  
sanitaires en vigueur

### AVRIL

Samedi 30 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**COLLECTE DE DÉCHETS VERTS  
RUE DES SABLIERES**

### MAI

Dimanche 1<sup>er</sup>

**TOURNOI DE BASKET À LA SALLE DES SPORTS**

Mercredi 4 de 9h30 à 10h et de 17h à 17h30

**BÉBÉS LECTEURS ET CONTES DU MERCREDI  
MÉDIATHÈQUE**

Jeu-dis 5, 12 et 19 de 17h à 18h45

**4<sup>e</sup> SESSION DES ATELIERS NUMÉRIQUES  
JEUNESSE : ATELIERS CINE CLAP**

Du 5 mai au 19 juin, tous les jeu-dis à 13h30

**ATELIERS D'INFORMATIQUE POUR ADULTE :  
PARCOURS AVANCÉ**

Vendredi 6 de 20h à 22h

**SOIRÉE JEUX – MEDIATHEQUE**

Samedi 7 de 14 à 18h

**COLLYMPIADES – PARC DE LA JONCHÈRE**

Dimanche 8 à 11h

**CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE AU CIMETIÈRE**

Samedi 14 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**COLLECTE DE DÉCHETS VERTS – RUE DES  
SABLIERES**

Mercredi 18 à 19h - AUDITION DES ÉLÈVES

**DE L'EMMO DANS LEURS LOCAUX**

Vendredi 20 à 17h

**CONCERT DE MUSIQUES ACTUELLES  
PAR L'EMMO – SALLE DES FÊTES**

Samedi 21 et dimanche 22 de 14h à 21h

(samedi), de 10h à 18h (dimanche)

**EXPOSITION DES ARTISTES  
ÉGLISE DU VIEUX COLLONGES**

Samedi 28 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**COLLECTE DE DÉCHETS VERTS  
RUE DES SABLIERES**

### JUIN

Mercredi 1<sup>er</sup> de 9h30 à 10h et de 17h à 17h30

**BÉBÉS LECTEURS ET CONTES DU MERCREDI  
MÉDIATHÈQUE**

Jeu-dis 2 et 9 - **STAGRAM 'TOI – MÉDIATHÈQUE**

Dimanche 5 de 10h30 à 13h (report le 12 si pluie)

**MUSIQUE À TRÈVES PÂQUES**

Lundi 6

**CONCOURS DE BOULES LYONNAISES –  
AU TERRAIN DE BOULES**

Samedi 11

• à 11h - **PORTES OUVERTE DE L'EMMO**

• de 8h à 12h - **COLLECTE TEXTILE**

**À LA SALLE PAROISSIALE**

Dimanches 12 et 19 de 8h à 18h

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

Dimanche 19 à 9h - **RANDO DES MONTS D'OR**

**DÉPART PARKING DU VIEUX COLLONGES**

### JUILLET

Dimanche 3 de 10h30 à 13h (report le 13 si pluie)

**MUSIQUE A TRÈVES PÂQUES – PLACE DE LA TOUR**

Mercredi 6 de 9h30 à 10h et de 17h à 17h30

**BÉBÉS LECTEURS ET CONTES DU MERCREDI –  
MÉDIATHÈQUE**

Du 6 au 16 - **ENDURO PÊCHE**

**PARC DE LA JONCHÈRE**

Jeu-dis 7, 21 et 28 de 16h à 18h

**ATELIERS CRÉATIFS D'ÉTÉ – MÉDIATHÈQUE**

Dimanche 10 en journée

**CONCERT DE CHANT AVEC ORCHESTRE**

**À LA VIEILLE ÉGLISE**

Mercredi 13

**BAL DES POMPIERS ET FEU D'ARTIFICE – PARC  
DE LA JONCHÈRE**

### SEPTEMBRE

Samedi 3 de 9h à 13h

**FORUM DES ASSOCIATIONS ET ACCUEIL DES  
NOUVEAUX ARRIVANTS – SALLE DES SPORTS**

Dimanche 4 de 10h30 à 13h (report le 11 si pluie)

**MUSIQUE A TRÈVES PÂQUES – PLACE DE LA TOUR**

Retrouvez l'agenda de la commune sur :  
[www.collongesaumontdor.fr](http://www.collongesaumontdor.fr)  
et le Collonges Express chaque mois

## INFOS PRATIQUES



### MAIRIE

Place de la Mairie  
69660 Collonges-au-Mont-d'Or  
Tél. : 04 78 22 02 12  
Télécopie : 04 78 22 19 83  
[mairie@collongesaumontdor.fr](mailto:mairie@collongesaumontdor.fr)

Retrouvez votre commune  
sur Facebook !

Ouverture au public

• Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.

### LE SERVICE URBANISME

Sans rendez-vous,  
les lundis et vendredis matins,  
de 8h30 à 12h  
Avec rendez-vous uniquement,  
- mardi et jeudi après-midi à  
partir de 15h,  
- mercredi matin de 8h30 à 12h

### MÉDIATHÈQUE

Chemin de l'Ecully  
Tél. : 04 26 01 92 55  
• Mardi : 16h30-19h  
• Mercredi : 10h-19h  
• Jeudi : 15h-19h  
• Vendredi : 16h30-19h  
• Samedi : 10h-12h30

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h  
Le mercredi de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h  
Le samedi de 9h à 12h  
Tél. : 04 78 22 00 78

[www.collongesaumontdor.fr](http://www.collongesaumontdor.fr)